

renvoyer la question à leurs électeurs de sorte que ces derniers puissent se prononcer. Il y a beaucoup de mécanismes et de moyens leur permettant de communiquer avec leurs députés. En conséquence, il s'agit d'une approche équilibrée.

Je ne sais pas vraiment si mon collègue souhaitait que nous débattions d'abord une question et que nous rédigeons ensuite le projet de loi ou que nous rédigeons d'abord celui-ci pour ensuite exprimer nos opinions sur la question. Personnellement, je préfère la dernière solution. Ensuite, si quelqu'un propose des amendements comme nous avons tenté de le faire au sujet de ce projet de loi, il faudrait les prendre en considération au lieu de tout simplement les écarter comme le gouvernement actuel se plaît à le faire.

M. Bob Speller (Haldimand—Norfolk): Monsieur le Président, c'est un plaisir pour moi que de prendre la parole sur ce projet de loi à l'étape de la troisième lecture. Je voudrais faire quelques observations sur les remarques de mes collègues d'en face à ce sujet.

On a dit que ce problème avait commencé au mois d'octobre, quelque temps après notre arrivée au pouvoir. Quand nous avons proposé de régler le problème en présentant ce projet de loi, nous n'avons pas tenu compte de la question de la santé.

Je n'ai pas à rappeler au député d'où je viens. Ma circonscription compte un grand nombre de producteurs de tabac, mais aussi la plus grande réserve autochtone du pays. J'utilise le mot « réserve » dans un sens plutôt limité à cause de ses connotations péjoratives.

Je voudrais dire que le problème a commencé lorsque je suis arrivé ici il y a six ans environ. En fait, j'ai parlé de ce problème pendant un certain nombre d'années. Les débits de tabac de la réserve des Six Nations sont très loin d'Akwesasne, très loin des lieux où prennent place les activités de contrebande. Cela a commencé il y a quatre ou cinq ans. Les gens ont commencé à profiter du régime fiscal.

Ayant examiné ce problème pendant quelques années, il me semble qu'il n'y a pas seulement un point d'entrée. Il y a plusieurs points d'entrée le long de la frontière canadienne d'est en ouest. La contrebande a été un grave problème et elle s'est fortement accentuée depuis deux ou trois ans.

Monsieur le Président, vous venez d'une région où se déroulent une bonne partie de ces activités. Vous êtes donc à même de dire que la situation s'est aggravée depuis au moins deux ou trois ans.

Quand il a présenté ce projet de loi, le gouvernement voulait examiner les effets néfastes de l'usage du tabac sur la santé, comme le soutenaient nombre de Canadiens. Le gouvernement a étudié cette question très sérieusement. Il pouvait constater qu'à tous les coins de rue, à Toronto, à Calgary, à Vancouver, ou n'importe où ailleurs au Canada, les jeunes pouvaient se procurer des cigarettes à bon marché. Ils pouvaient le faire à deux pas de la cour d'école. Franchement, le réseau de contrebande s'était perfectionné au point où les jeunes pouvaient plus facilement que jamais auparavant se procurer, à bon compte, des produits du tabac.

Initiatives ministérielles

Ce projet de loi visait à supprimer cet accès aux produits du tabac. En collaboration avec les gouvernements provinciaux, nous avons essayé de garantir que les peines imposées à ceux qui vendent des produits du tabac aux jeunes soient considérablement augmentées afin de les dissuader de s'adonner à ce commerce.

• (1225)

Nous avons ainsi tenu compte des préoccupations des Canadiens en matière de santé et du problème de la vente de cigarettes aux jeunes. Nous avons fait la preuve que, en légiférant de la sorte, nous avons complètement bloqué le réseau de distribution. Nous avons mis en place un système qui ne permet pas aux jeunes de se procurer des cigarettes.

Je conviens avec le député qui a parlé tout à l'heure que ce problème ne concerne pas que le tabac, mais s'est étendu à d'autres domaines. Vous savez, monsieur le Président, puisque vous êtes de cette région, qu'il y a également contrebande d'alcool et d'armes à feu.

Le député voudra bien admettre qu'une grande partie des mesures prévues au projet de loi, des mesures que nous nous sommes engagés à prendre dans le domaine de l'application vont frapper directement l'économie souterraine aussi et en éliminer un large pan.

Le projet de loi a un double objectif. Nous avons veillé à protéger la santé des jeunes Canadiens en nous assurant qu'ils ne puissent se procurer des cigarettes. Voilà pour le problème de santé. Nous avons également veillé à régler le problème de la contrebande, qui ne se limite pas au seul fait que les Canadiens pouvaient acheter des cigarettes bon marché, mais qui met aussi en cause des valeurs importantes et la perception que les autochtones canadiens ont d'eux-mêmes.

Comme je l'ai déjà dit à la Chambre, j'ai reçu beaucoup plus de plaintes d'autochtones, de membres de la bande des Six-Nations, dans ma circonscription, demandant la répression de la contrebande que je n'en ai reçu de non-autochtones. Ils sont conscients que les valeurs véhiculées par ceux qui exploitent les débits de tabac et dirigent les réseaux de contrebande ne sont pas celles que leurs pères et leurs ancêtres ont voulu leur transmettre.

Bien des membres des collectivités autochtones sont venus me remercier de ce projet de loi, me remercier de l'avoir présenté.

Je voulais dire un mot à propos de l'objection voulant que nous n'allions pas faire respecter la loi à l'intérieur des réserves. Je ne crois pas que l'objection soit fondée. Prétendre que le problème était limité à la réserve d'Akwesasne, c'est négliger le fait que la contrebande se faisait à de nombreux points le long de notre très longue frontière ouverte avec les États-Unis, y compris dans l'ouest du Canada.

Nous avons une très longue frontière non protégée, et il est malheureusement très facile de faire passer des camions remplis de produits de contrebande. Nous n'avons ni les moyens techniques ni le nombre de préposés nécessaires pour vérifier le contenu de tous les camions qui franchissent la frontière. Les cigarettes de contrebande arrivaient de partout. Selon moi, il est trompeur de prétendre qu'il s'agissait d'un problème autochtone. Ce n'est pas la réalité.